

Cashback à l'achat d'un aspirateur d'AEG

Vous avez acheté un produit qui participe à une promotion cashback. Un cashback est un remboursement du fabricant permettant de récupérer une partie du montant d'achat. Ci-dessous est expliqué ce que vous devez faire pour recevoir votre cashback.

Promotion :

Recevez jusqu'à 50 € de cashback à l'achat d'un aspirateur d'AEG.

Durée :

Du 1er mars 2026 au 14 juin 2026. Enregistrez votre produit au plus tard le 30 juin 2026 pour bénéficier de ce cashback.

Ce dont vous avez besoin :

- Votre preuve d'achat
- Un compte MyAEG

Comment bénéficier de ce cashback ?

1. Achetez entre le 1er mars 2026 et le 14 juin 2026 un des aspirateurs AEG ci-dessous via Coolblue.
2. Allez sur le site promotionnel d'AEG et remplissez le formulaire d'enregistrement www.aeg.be/fr-be/mypages/register-a-product/
3. Enregistrez votre achat au plus tard le 30 juin 2026.

Validité :

- Cette promotion est valable en Belgique.
- Cette promotion ne concerne pas les produits Deuxième Chance.
- L'ensemble des conditions est disponible sur le site du fournisseur.

Les modèles concernés par la promotion :

Modèle	Cashback
VX82-1-ECO	30 €
AL61A4UG	20 €
AL61C2ECO	20 €
AB81A2DG	50 €
AP82UB25DB	40 €
AB81U1SW	50 €